

# Trail du Marguestaud 2021

## Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

### **Art 1 L'organisation**

L'ASSOCIATION TRAIL DU MARGUESTAUD (association loi 1901) organise le dimanche 19 septembre 2021 la 3<sup>ème</sup> édition du **Trail du Marguestaud**.

Quatre courses sont proposées et une randonnée pédestre:

- Une course chronométrée de 32 kms (participation de **26€**)
- Une course chronométrée de 22 kms (participation de **18€**) challenge Raphaël Lévy
- Une course chronométrée de 12 kms (participation de **13€**) challenges Entreprises, Grandes Ecoles , Force de l'ordre et Sécurité
- Une marche nordique chronométrée de 12 kms (participation de **13€**)
- Une randonnée non chronométrée de 12 kms (participation de **6€**)

### **Art 2 Inscriptions et restauration**

Attention, le nombre de participants est limité à 850 coureurs répartis sur l'ensemble des courses chronométrées proposées des 32 kms, 22 kms et 12 kms et marche nordique.

Limitation à 150 participants sur la randonnée pédestre.

Possibilité de restauration à l'arrivée (à réserver lors de l'inscription).

L'inscription s'effectue :

**Par Internet**, sur le site <http://chrono-start.com> via les sites Running mag et Running Trail (la date limite sera communiquée sur le site Chrono-start)

### **Art 3 Retrait des dossards**

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Les dossards seront remis après vérification du certificat médical ou de la licence sportive, à la place des acacias de Galembrun.

## **Pour les pré inscrits et inscriptions sur place :**

- Le samedi **18 septembre 2021** à partir de **14h00** jusqu'à **18h00**
  - Le jour de la course le **dimanche 19 septembre 2021** à partir de **6h30** jusqu'à **8h30** pour les coureurs et **9h00** pour la randonnée.
- **Pour les inscriptions sur place (selon disponibilité), majoration de 2€ sur le prix du dossard des courses chronométrées.**
  - **1 € sur la randonnée pédestre.**

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

### **Art 4 Certificat médical et licences autorisées**

Tout dossier d'inscription pour les 32km, 22km, 12km et marche nordique doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits ci-dessous. Ouvert à tous à partir de 18 ans **sauf pour le 32km et 22 km qui sont réservés aux coureurs âgés d'au moins 20 ans au 31 décembre 2021 (Application FFA).**

#### **Licences sportives suivantes :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées;**
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
  - o **Fédération des clubs de la défense (FCD),**
  - o **Fédération française du sport adapté (FFSA),**
  - o **Fédération française handisport (FFH),**
  - o **Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
  - o **Fédération sportive des ASPTT,**
  - o **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
  - o **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
  - o **Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);**
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française,

daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## **Art 5 Annulation**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Art 6 Le parcours**

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la place des acacias de Galembrun.

L'arrivée sera au même endroit.

Les parcours, du 32 km (1001m D+) super grande boucle, du 22 km (677m D+) pour la grande boucle et de 12 km (342 m D+) pour la petite boucle empruntent en majorité des sentiers de randonnée ainsi que de petites jonctions goudronnées.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure, une communication sera donnée aux concurrents et à l'administration si le cas se présente.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

## **Art 7 Les départs**

A 8h30 : **1<sup>ère</sup> épreuve chronométrée** : 32 km

A 9h00 : **2<sup>ème</sup> épreuve chronométrée** : 22 km (inscrit au Challenge Raphaël Lévy)

A 9h30 : **3<sup>ème</sup> épreuve chronométrée** : 12 km et (Challenges : Entreprises, Grandes Ecoles, Force de l'ordre et Sécurité.

A 9h35 : **4<sup>ème</sup> épreuve chronométrée** : 12 km de Marche Nordique

A 9h40 : Randonnée pédestre 12km **non chronométrée**

## **Art 8 Ravitaillement**

Des ravitaillements en course et à l'arrivée sont prévus pour tous les parcours.

**32kms** : Point d'eau (au 5km) ; ravito (au 6,2km) ; point d'eau (au 13km) ; ravito (au 18,5km) ; point d'eau (au 26km) ; ravito arrivée

**22kms** : Point d'eau (au 5km) ; ravito (8,6 km) ; point d'eau (au 16km) ; ravito arrivée

**12km et 12km marche Nordique** : Point d'eau (au 5km) ; ravito (8,6 km) ; ravito arrivée

**Vu la nature de l'épreuve, il est conseillé de se prémunir de ravitaillements supplémentaires personnels, de bidons ou poche à eau en cas de grosse chaleur.**

## **Art 9 Respect propreté**

Toute personne ne respectant pas la propreté des sites traversés, sera disqualifiée.

Des poubelles seront à votre disposition aux postes de ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée afin que vous puissiez vous débarrasser de vos emballages ou autres.

## **Art 10 Résultats / Récompenses**

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers de chaque course homme et femme, le 1<sup>er</sup> (homme et femme) de **Launac/Galembun, Le Burgaud, Belleserre, Drudas et Pelleport** de chaque course .

### **Pour le challenge (Entreprises, Grandes Ecoles , Force de l'ordre et Sécurité ) du 12km :**

- les équipes seront constituées à minima de 3 coureurs. Le classement se fera sur les temps cumulés des 3 premiers temps des coureurs de chaque équipe.
- Plusieurs équipes /entité peuvent être inscrites sur le 12km.
- Les 3 premières équipes seront récompensées.

Les classements sont établis sur la base des temps relevés par le système de chronométrage électronique.

## **Art 11 Assurance**

L'organisation et les participants sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas vol.

## **Art 12 Sécurité**

Les secours seront assurés par des secouristes, un médecin et des signaleurs. Un numéro de téléphone d'URGENCE sera communiqué.

Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent être immédiatement informés.

Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Dans ce cas le dossard sera retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Tout abandon doit être signalé au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu. Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

## **Art 13 Droit à l'image**

Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image le concernant prise lors de l'événement, dans le cadre de la promotion du Trail du Marguestaud.

## **Art 14 Acceptation du règlement**

Tous les concurrents du **Trail du Marguestaud** s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait d'apposer leurs signatures sur la fiche d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

## **Art. 15 Les Bénévoles**

**Ne les oubliez pas !** Ils sont là pour vous aider et veiller à votre sécurité sur les parcours ! C'est grâce à leur présence et disponibilité que ce TRAIL peut avoir lieu.

## **Art 16 Propriétaires**

Ils nous accordent leur confiance et vous permettent de traverser leur propriété, découvrant ainsi les chemins privés et fermés le reste de l'année.

**Merci de respecter les zones traversées et de profiter de cette autorisation d'un jour !**

## **Art 17 : Mesures sanitaires COVID 19**

Le comité d'organisation mettra tout en œuvre pour suivre les directives gouvernementales et fédérales de lutte contre le COVID si besoin.

Les concurrents cocheront une clause COVID dans la fiche d'inscription.

Les bénévoles signeront la charte COVID lors de la présentation de l'évènement.

## **Art 18 : Contact**

Les renseignements utiles sur la course peuvent être trouvés sur les sites internet

[www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

<http://www.runningmag.fr/home/accueil.php>

<http://www.runningtrail.fr/pages/index.php>

Téléphone : 06 75 61 31 13

Mail : [trailmarguestaud@gmail.com](mailto:trailmarguestaud@gmail.com)

## ANNEXE 2

### CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement** ....., je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - › Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - › Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - › Ne pas cracher au sol
  - › Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - › Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - › Respecter et laisser les lieux publics propres
  - › Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom  
Date et Signature*

